



إعلان عن استشارة رقم 2025/09/25 بتاريخ:

تعلن لجنة الخدمات الاجتماعية لدى جامعة سعيدة عن استشارة قصد:

استشارة متعلقة بالتأمينات الجماعية، التأمين الجماعي على الحياة والتأمين الصحي الخدمات الاجتماعية لجامعة سعيدة الدكتور مولاي طاهر

يمكن لكل المتعهدين المؤهلين في مجال هذه الاستشارة، المشاركة فيها وفقاً للشروط والكيفيات المحددة في دفتر الشروط، والذي يمكن سحبه من مقر اللجنة الكائن بـ:
مكتب أمانة لجنة الخدمات الاجتماعية
مجمع التسلية العلمية لجامعة سعيدة الدكتور مولاي طاهر
أو تحميله من الموقع الرسمي للجامعة التالي:

www.univ-saida.dz

أ- ملف الترشح يجب أن يتضمن:

1. التصريح بالترشح مملوءة ومختومة وممضية ومؤرخة.
2. التصريح بالنزاهة مملوءة ومختومة وممضية ومؤرخة.
3. القانون الأساسي بالنسبة للشركات؛
4. الوثائق المتعلقة بالتفويضات التي تخول للأشخاص التزام المؤسسة؛
5. نسخة من الاعتماد الخاص بشركة التأمين المتعهدة؛
6. صحيفة السوابق العدلية لمدير الشركة؛
7. شهادة الإيداع القانوني للحسابات الاجتماعية للسنة المالية السابقة؛
8. نسخة من مستخرج السجل التجاري؛
9. رقم التعريف الجبائي (NIF)؛
10. مستخرج من جدول الضرائب؛
11. شهادة تحبيين صادرة عن هيئات الضمان الاجتماعي (CASNOS-CNAS)؛
12. نسخ من الحصائل المالية للسنوات الثلاث (03) الأخيرة مصادق عليها من طرف محافظ الحسابات؛
13. نسخة من شهادة الملاءة البنكية للسنة الجارية؛
14. جميع الوثائق المتعلقة بالمراجع المهنية مدعومة بشهادات حسن التنفيذ مسلمة من طرف الزبائن ذوي نفس الطبيعة (مؤسسة جامعية أو شركة مساهمة «SPA»)، على المستوى الوطني؛

15. أرقام الأعمال للسنوات الثلاث (03) الأخيرة:
 16. التوزيع الجغرافي للشبكة المباشرة حسب الولايات:
 17. التزام كتابي من العارض باحترام أجل التعويض المقترن، مهما كان فرع التأمين.
- بـ- العرض التقني يجب أن يتضمن:**
- 01 - التصريح بالاكتتاب مملوء وممضى ومحظوظ ومؤرخ .
 - 02- دفتر الشروط مملوء وممضى ومحظوظ ومؤرخ، ويحتوى في أواخر صفحات أجزاءه، على عبارة قرئ وقبل بخط اليد.

جـ- العرض المالي يجب أن يتضمن:

- 01- رسالة التعهد مملوءة ومحظوظة وممضية ومؤرخة.
- 02-رسالة الالتزام ممهورة بالإمضاء والختم؛
- 03- جدول الضمانات والأقساط؛
- 04-العرض المفصل وفق النموذج وباختيار الشركة أو مؤسسة التأمين، ومشروع عقد التأمين.

يشتمل العرض على 03 أظرفه منفصلة مغلقة بإحكام يبين كل منها تسمية المتعهد ومرجع الاستشارة موضوعها وتتضمن عبارة (ملف الترشح) أو (العرض التقني) أو (العرض المالي).
توضع الأظرفه الثلاث داخل ظرف آخر مغلق بإحكام ومبهم موجه إلى:

السيد رئيس لجنة الخدمات الاجتماعية لجامعة سعيدة الدكتور مولاي طاهر

استشارة رقم 09/2025

متعلقة بالتأمينات الجماعية، التأمين الجماعي على الحياة والتأمين الصحي الخدمات الاجتماعية لجامعة سعيدة الدكتور مولاي طاهر

يحمل عبارة "لا يفتح إلا من طرف لجنة فتح الأظرفه وتقدير العروض"

• تودع العروض بمقر لجنة الخدمات الاجتماعية بجامعة سعيدة الكائن بمجمع التسلية العلمية لجامعة سعيدة الدكتور مولاي طاهر سعيدة، في اليوم الأخير لتحضير العرض المحدد بعشرة (10) أيام من تاريخ نشر هذا الإعلان في الإدارات العمومية، ونشره بالوسائل الإلكترونية الرسمية المناسبة، وفقا للتنظيم المعمول به.

• حدد آخر أجل لإيداع العروض بتاريخ 04 أكتوبر 2025 قبل الساعة 12:00.

► **ملاحظة:** جميع العارضين مدعوون لجلسة فتح الأظرفه التي ستقام بمقر اللجنة في نفس اليوم الموافق ل التاريخ آخر أجل لتحضير العروض (04 أكتوبر 2025) على الساعة

ختم لجنة الخدمات الاجتماعية:





REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITÉ DR MOULAY TAHAR DE SAIDA

**CAHIER DES CHARGES
DES ASSURANCES GROUPE, PRÉVOYANCE
COLLECTIVE & SANTÉ**

« »

**ŒUVRES SOCIALES DE L'UNIVERSITÉ DR
MOULAY TAHAR DE SAIDA**

EXERCICE 2025



TABLE DES MATIERES

ANNEXES :

- MODELE DE DECLARATION DE CANDIDATURE.
- MODELE DE LA LETTRE DE SOUMISSION.
- MODELE DE LA DECLARATION A SOUSCRIRE.
- MODELE DE LA DECLARATION DE PROBITE.
- LETTRE D'ENGAGEMENT.

I : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

II : CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

III : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

IV : TABLEAUX DES GARANTIES ET PRIMES

- **D'ASSURANCES GROUPE, PREVOYANCE COLLECTIVE ET SANTE**
- **D'ASSURANCE ASSISTANCE VOYAGE A L'ETRANGER**
- **D'ASSURANCE EMPRUNTEUR (Temporaire au décès)**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Annexe I

Modèle de la déclaration de probité



1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Œuvres sociales de l'université docteur Moulay TAHAR de Saida

2/Objet du marché public : Assurances Groupe, Prévoyance, collectivité et Santé

3/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

..... agissant :

En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société :

.....

.....

.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D.U.N.S pour les entreprises étrangères.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement).



M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un marché public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un marché public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le marché public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à , le

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)

N.B:

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Toutes les rubriques doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, chaque membre doit présenter sa propre déclaration.
- En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présenter sa propre déclaration.
- En cas d'allotissement, une déclaration suffit pour tous les lots. Le(s) numéro(s) de lot(s) doit (vent) être mentionné(s) dans la rubrique n° 2 de la présente déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il d adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Annexe II
Modèle de la déclaration de candidature

1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : Œuvres sociales de l'université docteur Moulay TAHAR de Saida

2/Objet du marché public : Assurances Prévoyance et collectivité et Santé

3/Objet de la candidature :

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un marché public allotie :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

4/Présentation du candidat ou soumissionnaire :

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

....., agissant :
En son nom et pour son compte.

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente.

4-1/candidat ou soumissionnaire seul :

Dénomination de la société :

Adresse , n° de téléphone ,n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D.U.N.S pour les entreprises étrangères.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

4-2/Candidat ou soumissionnaire membre d'un groupement momentané d'entreprises :

Le groupement est : Conjoint Solidaire

Nombre des membres du groupement (en chiffres et en lettres):

Nom du groupement :



Présentation des membres du groupement :

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D.U.N.S pour les entreprises étrangères.....

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

La société est- elle mandataire du groupement ? Non Oui

Les membres du groupement (Tous les membres du groupement doivent opter pour le même choix) :

- Signe individuellement la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir ultérieurement ou,
- Donne mandat à un membre du groupement, conformément à la convention de groupement, pour signer, en son nom et pour son compte, la déclaration à souscrire, la lettre de soumission, l'offre du groupement ainsi que toutes modifications du marché public qui pourraient intervenir brièvement ou ;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en indiquant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant :.....

5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics :

- Pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- Du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation de cessation d'activité ou qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
- Pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- Pour avoir fait une fausse déclaration ;
- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défaillantes ;
- Du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;

- Du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- Pour avoir fait l'objet d'une condamnation par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- Du fait qu'il n'a pas honoré son engagement d'investir ;
- Du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;

- Pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Non Oui

Dans la négative (à préciser) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

- Est inscrit au registre de commerce où ;
- Est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou
- Détient la carte professionnelle d'artisan ou ;
- Est dans une autre situation , (à préciser).....

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :....., délivré par.....le....., pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas des priviléges, des nantissements, des gages et/ou des hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non Oui

Dans l'affirmative :(préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente).....

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Jourada 1424 correspondant au 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent :

Non Oui



Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision)

.....
.....

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare avoir les capacités nécessaires à l'exécution du marché public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

..... ;
..... ;
..... ;
..... ;

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

La société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme qui délivre le document, son numéro, sa date de délivrance et date d'expiration).....

La société a réalisé pendant (Indiquer la période Considérée) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes) :

Dont% sont en relation avec l'objet du marché public ou du lot (barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire compte présenter dans son offre un sous-traitant :

Non Oui

Dans l'affirmation remplir la déclaration de sous –traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....
.....



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, une déclaration suffit pour le groupement.
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

Annexe III
Modèle de la déclaration à souscrire



1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant :

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : Mr BOUZIDI MOUSTAFA, Président des œuvres sociales

2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint

Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

./.....

Dénomination du groupement :

3/Objet de la déclaration à souscrire :

Objet du marché public:

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public allotи :

 Non

Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:

Offre de base

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants) :



Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants) :

4/Engagement du soumissionnaire :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société:

Adresse, N° du téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D.U.N.S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Engage la société, sur la base de son offre

Dénomination de la société:

Adresse, N° du téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D.U.N.S pour les entreprises étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

Dénomination de la société:

Adresse, N° du téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D.U.N.S pour les entreprises étrangères :



Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations
.....
.....
.....

A livrer les fournitures demandés ou à exécuter les prestations demandés aux prix cités dans la lettre de soumission et dans un délai de (en chiffre et en lettres) à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

5/Signature du soumissionnaire :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....

6/Décision du service contractant :

La présente offre est de

A, le

Signature du représentant du service contractant :

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, remplir une seule déclaration.
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Pour chaque variante remplir une déclaration.
- Pour les prix en option remplir une déclaration à part.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Annexe IV

Modèle de la lettre de soumission



1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **Œuvres sociales de l'université docteur Moulay TAHAR de Saida**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public : **Mr BOUZIDI MOUSTAFA, Président des œuvres sociales**

2/Présentation du soumissionnaire :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul

Dénomination de la société:

.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

./.....

Dénomination du groupement :

3/Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché public:

.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public:

.....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public allotи :

Non

Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:

.....

4/Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte

Dénomination de la société:

Adresse , n° de téléphone ,n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D.U.N.S pour les entreprises étrangères.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

Engage la société, sur la base de son offre

Dénomination de la société:

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D.U.N.S pour les entreprises étrangères.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D.U.N.S pour les entreprises étrangères.....



Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....



Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

- remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

- me soumets et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant).....

... à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes) :.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
.....
.....

Imputation budgétaire :.....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n°..... ouvert auprès :

Adresse :

5/Signature de l'offre par le soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....
.....

6/Décision du service contractant :

La présente offre est de.....

A, le

Signature du représentant du service contractant :



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, remplir une seule déclaration.
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Pour chaque variante remplir une déclaration.
- Pour les prix en option remplir une déclaration à part.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.



LETTRÉ D'ENGAGEMENT

Je soussigné :

Atteste que l'offre financière des **ŒUVRES SOCIALES DE L'UNIVERSITE DR MOULAY TAHAR DE SAIDA** -Couvre toutes les obligations du cahier de charge et ce jusqu'à ce que les contrats en bonne et due forme soient établis et signés selon les conditions de couverture et de tarification arrêtées.

Fait à :, le :

Le Soumissionnaire
(Nom, Qualité du Signataire et Cachet du Co-contractant)

SOMMAIRE



I-INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES
ARTICLE 02 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS
ARTICLE 03 : IDENTIFICATION ET SITUATION DES RISQUES ASSURABLES
ARTICLE 04 : MODE DE PASSATION
ARTICLE 05 : MANDAT DE LA SOCIETE DE COURTAGE
ARTICLE 06 : DEFINITION DES TERMES UTILISES DANS LE PRESENT CAHIER DES CHARGES
ARTICLE 07 : ENTREPRISES NON ADMISES
ARTICLE 08 : ELIGIBILITE DES CANDIDATS
ARTICLE 09: PUBLICATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
ARTICLE 10 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES
ARTICLE 11: DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT
ARTICLE 12 : LANGUE DE L'OFFRE
ARTICLE 13 : CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION
ARTICLE 14 : RATURES ET SURCHARGES
ARTICLE 15 : PRESENTATION DES OFFRES
ARTICLE 16 : MODIFICATION ET RETRAIT DES OFFRES
ARTICLE 17: PROROGATION DU DELAI DE REMISE DES OFFRES
ARTICLE 18 : DUREE, DATE ET HEURE LIMITE DE PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES
ARTICLE 19 : LIEU DE DEPOT DES OFFRES
ARTICLE 20 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES
ARTICLE 21 : OUVERTURE DES PLIS
ARTICLE 22 : EVALUATION DES OFFRES
ARTICLE 23 : CRITERES D'EVALUATION (SYSTEME DE NOTATION)
ARTICLE 24 : CORRECTION DES ERREURS
ARTICLE 25 : CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE D'EXAMENS ET D'EVALUATIONS DES OFFRES
ARTICLE 26 : DESISTEMENT
ARTICLE 27 : CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES
ARTICLE 28 : PUBLICATION DE L'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE
ARTICLE 29 : MODALITES DE RECOURS
ARTICLE 30 : FINALISATION DES CONTRATS
ARTICLE 31 : Clause de principe
ARTICLE 32 : ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONNS DU CAHIER DES CHARGES

II-CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

- ARTICLE 01 : OBJET DU CONTRAT
ARTICLE 02 : PROCEDURE DE PASSATION DU CONTRAT
ARTICLE 03 : TEXTES ET REFERENCES APPLICABLES
ARTICLE 04 : PIECES CONTRACTUELLES
ARTICLE 05 : ETENDUE DE LA COUVERTURE D'ASSURANCES
ARTICLE 06 : CONFECTON DES CONTRATS
ARTICLE 07 : CONDITIONS GENERALES
ARTICLE 08 : TAUX ET PRIMES

ARTICLE 09 : REGLEMENT DES PRIMES
ARTICLE 10 : CONVENTION CADRE
ARTICLE 11 : DUREE DU CONTRAT
ARTICLE 12 : PRIX DU CONTRAT
ARTICLE 13 : LANGUE DU CONTRAT
ARTICLE 14 : DROIT APPLICABLE
ARTICLE 15 : CAS DE FORCE MAJEURE
ARTICLE 16 : DOMICILIATION BANCAIRE DE L'ASSUREUR
ARTICLE 17 : RESILIATION
ARTICLE 18 : REGLEMENT DES LITIGES
ARTICLE 19 : CLAUSE DE PRINCIPE
ARTICLE 20 : ELECTION DOMICILE DES PARTIES CONTRACTANTES
ARTICLE 21 : AVENANT
ARTICLE 22 : ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT
ARTICLE 23 : NOTIFICATIONS
ARTICLE 24 : MODALITE DE PAIEMENT
ARTICLE 25 : MONTANT DE LA CONVENTION



III-CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

IV / TABLEAUX DES GARANTIES ET PRIMES

- D'ASSURANCES GROUPE, PREVOYANCE COLLECTIVE ET SANTE
 - D'ASSURANCE ASSISTANCE VOYAGE A L'ETRANGER
 - D'ASSURANCE EMPRUNTEUR (*Temporaire au décès*)



I - INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES



Le présent cahier des charges a pour objet la définition des conditions de participation à la réalisation des prestations de souscription des polices d'assurances, au titre des exercices 2025/2027, pour le compte des **ŒUVRES SOCIALES DE L'UNIVERSITE DR MOULAY TAHAR DE SAIDA** ci-après dénommée le « SERVICE CONTRACTANT », et conformément aux dispositions de l'article 34 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 et l'article 33 de la loi N°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marché public,

ARTICLE 02 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations consistent, **en lot unique**, en les polices d'assurances suivantes :

- Polices d'Assurances demandées :

- ✓ Assurance Groupe, Prévoyance collective & santé ;
- ✓ Assurance Assistance voyage à l'étranger ;
- ✓ Assurance Emprunteur (temporaire au décès) ;

ARTICLE 03 : IDENTIFICATION ET SITUATION DES RISQUES ASSURABLES

Sont considérés comme risques assurables l'ensemble de personnes salariées du **SERVICE CONTRACTANT**.

ARTICLE 04 : MODE DE PASSATION

Conformément de l'article 18 de la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, il s'agit d'un avis d'appel de consultation ouvert conformément aux dispositions de la procédure de passation des marchés et des commandes du service contractant.

ARTICLE 05 : MANDAT DE LA SOCIETE DE COURTAGE

La société de courtage et de conseil WAFASSURANCES est mandatée à l'effet :

- D'arrêter le programme d'assurance visant à définir les garanties assurantielles objet de l'avis d'appel de consultation ;
- D'assister le service contractant à présenter le présent cahier des charges devant la commission interne ;
- D'assister à l'ouverture des plis et d'analyser les offres pour les besoins de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ;
- De représenter **les Œuvres Sociales de l'Université Dr Moulay Tahar de Saida** auprès du soumissionnaire retenu durant toute la période de validité du contrat tant pour les suivis des polices que des prestations et indemnisations,

ARTICLE 06 : DEFINITION DES TERMES UTILISENT DANS LE PRESENT CAHIER DES CHARGES

Dans toutes les pièces du présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes utilisés sont définis comme suit :

- 1- «ŒUVRES SOCIALES UNIVERSITE DR MOULAY TAHAR DE SAIDA » sera désigné par le terme « O.S.U.SAIDA » ou par l'expression « Service Contractant ».
- 2- La compagnie d'assurance parfois aussi dénommée le « Cocontractant » ou le « Soumissionnaire », désigne la personne morale qui a déposée une offre.
- 3- « Le chef de mission » désigne la personne chargée par la compagnie de la représenter au cours de l'exécution de la présente convention.
- 4- « le CP » désigne le représentant légal du Contractant au cours de l'exécution de la présente convention.
- 5- « Dossier » représente l'ensemble des pièces du Dossier d'Appel d'Offres.
- 6- « Marché » désigne l'ensemble des droits et obligations souscrits par toutes les parties au titre de la convention d'assurance globale, objet de ce marché.
- 7- « convention » désigne le cadre des contrats annuels avec tacite de reconduction, par branche, signés entre les parties du présent marché.

ARTICLE 07 : ENTREPRISES NON ADMISES

Sont exclus de la participation au présent appel d'offre, les opérateurs économiques :

- Qui ont refusé de compléter leurs offres ou se sont désistés de l'exécution d'un marché public avant l'expiration du délai de validité des offres, dans les conditions prévues aux dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant ;
- Qui sont en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- Qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux ;
- Qui ont fait une fausse déclaration ;
- Qui ont été inscrits sur la liste des entreprises défaillantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés, par des services contractants ;
- Qui ont été inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics, prévue aux dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant ;
- Qui ont été inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ;



ARTICLE 08 : ELIGIBILITE DES CANDIDATS

L'Avis d'Appel de consultation est destiné aux sociétés d'assurances remplissant les deux conditions suivantes :

- 1- Détentrices d'un agrément d'assureur délivré par l'autorité compétente.
- 2- Avoir réalisé des prestations à un client (universités ou sociétés par action) ayant des démembrements, repartis sur l'ensemble du territoire national, en couverture des risques, attestées **par** au moins deux (2) **attestations de bonne exécution, durant les trois dernières années** dument signées et enregistrées .

ARTICLE 9 : PUBLICATION DE L'AVIS d'APPEL DE CONSULTATION

L'avis d'appel d'offres est rédigé en langue arabe et, au moins, dans une langue étrangère. Il est publié au secrétariat général de la wilaya de Saida(cellule), au direction administration locale de la wilaya de Saïda au direction de commerce et mise en ligne sur le site de l'université Dr Moulay Tahar Saida (cdc.univ-saida.dz) ,

ARTICLE 10 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges est téléchargeable, son retrait se fera par les candidats intéressés ou par leurs représentants dûment habilités à l'adresse électronique suivant : cdc.univ-saida.dz

ARTICLE 11 : DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements au sujet du cahier des charges du présent Appel d'Offres est tenu d'adresser une demande au Service Contractant par tous moyens écrits, dans les quinze (15) premiers jours, à compter de la publication de l'avis d'appel d'offres. Au-delà aucune demande ne sera acceptée.

La réponse qui lui est notifiée par le Service Contractant est en même temps notifiée à l'ensemble des candidats qui ont retiré le cahier des charges, cette réponse doit être notifiée en gardant l'anonymat pour chaque soumissionnaire destinataire, le délai ne saurait dépasser les sept (07) jours avant la date de dépôt des offres.

ARTICLE 12 : LANGUE DE L'OFFRE

Les documents qui constituent le dossier de l'offre doivent être rédigés en langue arabe ou en langue française.

Tout document imprimé, fourni par le soumissionnaire et rédigé dans une autre langue doit être accompagné d'une traduction officielle

ARTICLE 13 : CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

En application des dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant, les offres doivent comporter **un dossier de Candidature, une offre Technique et une offre Financière**.

1-Le dossier de Candidature contient :

-
- I. La déclaration de candidature apposée de signature et du cachet ;
 - II. La déclaration de probité apposée de signature et du cachet ;
 - III. Les statuts pour les sociétés ;
 - IV. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
 - V. Copie de l'agrément de la Compagnie soumissionnaire ;
 - VI. Casier judiciaire du Gérant de la société ;
 - VII. Attestation de dépôt légal des comptes sociaux de l'exercice précédent ;
 - VIII. La copie de l'extrait du registre de commerce ;
 - IX. Le numéro d'identification fiscal (NIF) ;
 - X. Extrait de rôle ;
 - XI. Attestation de Mise à jour délivrée par les organismes de sécurité sociale (CASNOS-CNOS) ;
 - XII. Les copies des bilans financiers des trois (03) dernières années certifiées par un commissaire aux comptes ;
 - XIII. Copie de l'attestation de solvabilité bancaire de l'année en cours
 - XIV. Tous les documents se rapportant aux références professionnelles appuyées d'attestations de bonne exécution délivrées par les clients de configuration similaire (établissement universitaire, ou société par action « SPA »). (Envergure nationale)
 - XV. Chiffres d'affaires des trois (03) dernières années ;
 - XVI. Implantation géographique du réseau Direct par wilaya ;
 - XVII.** Engagement écrit du soumissionnaire à respecter, toutes branches d'assurance confondues, le délai d'indemnisation proposé

2-L'offre Technique contient :

- Une déclaration à souscrire apposée de signature et du cachet ;
- Le cahier des charges visé, portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté » ;

3-L'offre Financière contient :

- La Lettre de Soumission datée apposée de signature et du cachet ;
- La Lettre d'Engagement apposée de signature et du cachet
- Le Tableau des Garanties et des Primes ;
- L'offre détaillée selon le modèle et au choix de la société ou compagnie d'assurance et le projet de police d'assurance



ARTICLE 14 : RATURES ET SURCHARGES

En cas où l'offre contient des ratures et des surcharges des prix unitaires, l'offre sera rejetée.

ARTICLE 15 : PRÉSENTATION DES OFFRES

Les soumissionnaires fourniront en trois « 3 » exemplaires, un « 1 » original et deux « 2 » copies, les dossiers, de Candidature, de l'offre Technique et de l'offre Financière. Ils sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de Candidature », « offre Technique » et « offre Financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – Appel d'Offres national ouvert N° l'objet de l'Appel d'Offres ». Celle-ci doit parvenir au service contractant à la date et l'heure limite de dépôt des offres. Si l'enveloppe extérieure n'est pas cachetée ou ne comporte pas les mentions indiquées ci-dessus, le service contractant ne saura en aucun cas tenu pour responsable lorsque l'offre est égarée ou ouverte prématûrement.

- En cas de divergence entre l'originale et la copie, l'original fera foi.
- L'original et toutes les copies de l'offre sont paraphés et signé par la ou les personnes dument habilitées à signer au nom du soumissionnaire.

Ces enveloppes doivent être présentées comme suit :

❖ Première enveloppe « I » comporte le dossier de candidature et portera la mention :

« Dossier de candidature »

Dénomination de la société :

Consultation N° :

Assurance groupe, prévoyance collective et santé

Œuvres sociale de l'Université DR Moulay Tahar de Saida (EXERCICE 2025)..

❖ Deuxième enveloppe « II » comporte l'offre technique et portera la mention :

« Offre Technique »

Dénomination de la société :

Consultation N° :

Assurance groupe, prévoyance collective et santé

Œuvres sociale de l'université DR Moulay Tahar de Saida (EXERCICE 2025)..

❖ Troisième enveloppe « III » comporte l'offre financière et portera la mention :

« Offre financière »

Dénomination de la société :

Consultation N° :

Assurance groupe, prévoyance collective et santé

Œuvres sociale de l'université DR Moulay Tahar de Saida (EXERCICE 2025).

- ❖ *Quatrième enveloppe « IV » : l'enveloppe (I), l'enveloppe (II) et l'enveloppe (III), sont mises dans cette enveloppe, qui soit anonyme, et ne comporte que la mention :*



<<Ne pas n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres>>

Consultation N° :.....

Assurance groupe, prévoyance collective et santé

Œuvres sociale de l'université DR Moulay Tahar de Saida (EXERCICE 2025).

ARTICLE 16 : MODIFICATION ET RETRAIT DES OFFRES

Aucune offre ne peut être modifiée ou retirée après son dépôt.

ARTICLE 17 : PROROGATION DU DELAI DE REMISE DES OFFRES

Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la durée de préparation des offres. Dans ce cas, il en informe les candidats par tout moyen, conformément aux dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant.

ARTICLE 18 : DUREE, DATE ET HEURE LIMITE DE PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES

Conformément à l'article 66 du décret présidentiel n°15-247 du septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent à la date et l'heure d'ouverture des plis des offres, correspondent **au dernier jour de la durée de préparation des offres à 12H 00**. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Toute offre reçue par le service contractant après expiration de la durée de préparation des offres, sera écartée et/ou renvoyée au soumissionnaire sans que les enveloppes intérieures ne soient ouvertes.

La durée accordée aux soumissionnaires pour la préparation des offres est fixée à **Dix jours (10) jours** à compter de la date du premier affichage de l'avis de consultation.

ARTICLE 19 : LIEU DE DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-après :



ARTICLE 20 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des Offres est de cent (**100**) jours, à compter de la date de leurs dépôts.

ARTICLE 21 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis est effectuée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres instituée par les dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant.

La commission permanente d'ouverture des plis et d'évaluation des offres se réunira, séance publique, pour l'ouverture des plis des Dossiers de Candidature, des Offres Techniques et des Offres Financières, le dernier jour de la durée de préparation des offres, à **14h00** en présence des soumissionnaires préalablement informés dans l'avis d'affichage, cette commission a pour mission :

- Constater la régularité de l'enregistrement des offres ;
- Dresser la liste des candidats ou soumissionnaires dans l'ordre d'arrivée des plis de leurs dossiers de Candidature et de leurs offres Technique et Financière, avec l'indication du contenu, des montants proposés et des rabais éventuels ;
- Dresser la liste des pièces constitutives de chaque offre ;

- Parapher les documents des plis ouverts, qui ne sont pas concernés par la demande de complément ;
- Dresser, séance tenante, le procès-verbal signé par tous les membres présents de la commission, qui doit contenir les réserves éventuelles, formulées par les membres de la commission ;
- Inviter, le cas échéant, par écrit, par le biais du service contractant, les soumissionnaires à compléter leurs offres Techniques, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des plis, sous peine de rejet de leurs offres, par les documents manquants ou incomplets exigés, à l'exception du mémoire technique justificatif. En tout état de cause, **sont exclus de la demande de complément tous les documents émanant des soumissionnaires qui servent à l'évaluation des offres.**
- Proposer au service contractant, le cas échéant, dans le procès-verbal, de déclarer l'infructuosité de la procédure, dans les conditions fixées par les dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant ;
- Restituer, par le biais du service contractant, aux opérateurs économiques concernés, le cas échéant, leurs plis non ouverts, dans les conditions prévues par les dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant.

ARTICLE 22 : EVALUATION DES OFFRES.



L'évaluation des offres est effectuée par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres. Elle effectue les missions suivantes :

- Éliminer les candidatures et les offres non conformes au contenu du cahier des charges, établi conformément aux dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant. Dans le cas des procédures qui ne comportent pas une phase de présélection, les plis Technique, Financier et des prestations, le cas échéant, relatifs aux candidatures rejetées ne sont pas ouverts ;
- Procéder à l'analyse des offres restantes en deux phases sur la base de critères et de la méthodologie prévus dans le cahier des charges.
- Elle établit, dans une première phase, le classement technique des offres et élimine les offres qui n'ont pas obtenu la note minimale prévue au cahier des charges.
- Demander, par écrit, par le biais du service contractant, à l'opérateur économique retenu provisoirement, dont l'offre Financière globale ou dont un ou plusieurs prix de son offre Financière paraissent anormalement bas, par rapport à un référentiel des prix, les justificatifs et les précisions jugées utiles. Après avoir vérifié les justifications fournies, elle propose au service contractant de rejeter cette offre si elle juge que la réponse du soumissionnaire n'est pas justifiée au plan économique. Le service contractant rejette cette offre par décision motivée ;
- Proposer au service contractant de rejeter l'offre Financière de l'opérateur économique retenu provisoirement, jugée excessive par rapport à un référentiel des prix. (Le service contractant rejette cette offre, par décision motivée).
- Restituer, sans être ouverts, par le biais du service contractant, les plis Financiers correspondant aux candidatures ou aux offres techniques éliminées, le cas échéant.
- Dans le cas de cet appel d'offres, le service contractant retient, conformément au cahier des charges, l'offre **économique la plus avantageuse (note technique + note financière)**.



ARTICLE 23 : CRITERES D'EVALUATION (SYSTEME DE NOTATION)

23.1 Examen préliminaire :

L'examen préliminaire se déroulera comme suit :

23.1.1 Vérification des conditions d'éligibilité.

A l'expiration des délais accordés aux soumissionnaires pour compléter leurs offres, la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres du service contractant procèdera à la vérification des conditions d'éligibilité. Les soumissionnaires qui répondront à ces conditions seront retenus pour l'examen de la conformité des offres. Les soumissionnaires qui ne satisferont pas aux conditions d'éligibilité seront écartés.

23.1.2 Vérification de la conformité des offres.

A l'issue de la vérification des conditions d'éligibilité, et avant d'entamer l'évaluation des offres proprement dite, la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres procédera à la **vérification** de la conformité des pièces exigées dans le cahier de charges.

Toute offre non-conforme sera automatiquement écartée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation.

23.2 Méthodologie d'évaluation et comparaison des offres :

Les offres jugées éligibles et conformes aux conditions exigées par le dossier d'appel d'offres seront soumises à une comparaison détaillée.

L'évaluation des offres se fera en deux parties : (SYSTEME DE NOTATION)

Une évaluation technique et une évaluation financière

La notation se fera sur 170 points, comme suit :

- Note technique..... sur 140 points.
- Note financière.....sur 30 points.



METHODE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES :

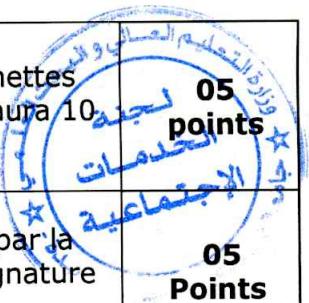
Les offres techniques sont évaluées par une note comprise entre **0** et **140** points, selon le tableau ci-dessous :

N°	Intitulé du Critère	Définition	Notation
01	Références Professionnelles (10 Points)	Le soumissionnaire devra présenter au minimum 02 attestations de bonne exécution concernant les 3 dernières années dument signées et enregistrées des projets d'assurances contractés avec ses clients	10 points
02	Chiffre d'affaire (05 Points)	Chiffre d'affaire le plus élevé du soumissionnaire	05 points
03	Plafond global des indemnisations des garanties actes médicaux	Le montant le plus élevé du soumissionnaire Le plafond doit être indiqué en caractère gras sur l'offre financière présenté par le soumissionnaire	05 points
04	Limite indemnisations Plafond Imagerie médicale et	Le montant le plus élevé du soumissionnaire Le plafond doit être indiqué en caractère gras sur l'offre financière	05 points

	actes exploratoires	présenté par le soumissionnaire	
05	Plafond Maternité	<p>Le montant le plus élevé du soumissionnaire Le plafond doit être indiqué en caractère gras sur l'offre financière présenté par le soumissionnaire</p>	05 points
06	Plafond Dentaire et prothèses	<p>Le montant le plus élevé du soumissionnaire Le plafond doit être indiqué en caractère gras sur l'offre financière présenté par le soumissionnaire</p>	05 points
07	Plafond Lunetterie	<p>Le montant le plus élevé du soumissionnaire Le plafond doit être indiqué en caractère gras sur l'offre financière présenté par le soumissionnaire</p>	05 points
08	Plafond Maladies redoutées	<p>Le montant le plus élevé du soumissionnaire Le plafond doit être indiqué en caractère gras sur l'offre financière présenté par le soumissionnaire</p>	05 points
09	Plafond Hospitalisation -Hospitalisation en clinique - Hospitalisation Chirurgicale en clinique -frais de séjour du bénéficiaire	<p>Le montant le plus élevé du soumissionnaire Le plafond doit être indiqué en caractère gras sur l'offre financière présenté par le soumissionnaire</p>	05 points

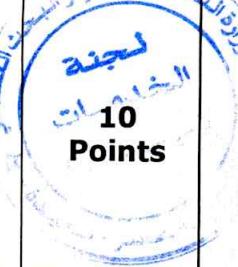
...suite : METHODE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

N°	Intitulé du Critère	Définition	Notation
10	Limite indemnisations moyennes des Garanties complémentaires des actes médicaux et avantages sociaux -Forfait mariage, naissance, circoncision,...etc.	Limite moyenne des Garanties complémentaires des actes médicaux proposés la plus élevée du soumissionnaire	05 points
11	Garantie prévoyance : décès	Capital décès le plus élevé du soumissionnaire	05 points
12	Garantie prévoyance : IAD, invalidité absolue et définitive	Capital IAD le plus élevé du soumissionnaire	05 points
13	Garantie prévoyance : IPP/IPT, Incapacité permanente partielle /totale	Capital IPP/IPT le plus élevé du soumissionnaire	05 points
14	Garantie prévoyance : Franchise IPP/IPT, Incapacité permanente partielle /totale	Franchise de la garantie IPP/IPT la moins élevée du soumissionnaire	05 points

15	Taux de Prise en charge des actes médicaux à 100 %, notamment vignettes rouges à 80 %	Taux de Prise en charge des actes médicaux à 100 %, notamment vignettes rouges à 80 %, le soumissionnaire aura 10 points	 05 points
16	Réduction accordée Assurance ASSISTANCE VOYAGE A L'ETRANGER	La meilleure proposition accordée par la compagnie soumissionnaire avec signature de l'engagement y afférent	 05 Points
17	Réduction accordée assurance EMPRUNTEUR (Temporaire au décès)	La meilleure proposition accordée par la compagnie soumissionnaire avec signature de l'engagement y afférent	05 Points
18	Prise en charge des actes médicaux par tiers payant	Le soumissionnaire devra présenter un engagement de prise en charge des actes médicaux par les tiers payants (nombre de cliniques et cabinets médicaux conventionnés par le soumissionnaire, 2 points par établissement conventionné avec un max de 10 points)	10 points
19	Délai de remboursement des garanties complémentaires actes médicaux, ainsi que les actes médicaux qui ne sont pas pris en charge par le tiers payant	<p>Le délai le plus court du soumissionnaire avec signature de l'engagement y afférent Ce délai ne doit pas dépassé 15 JOURS après formalisation du dossier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délai le plus court (inférieur à 15 jours) 10 points - Règle de trois pour les délais supérieurs au délai le plus court et strictement inférieur à 15 jours, <ul style="list-style-type: none"> - 15 jours : 2 points - Supérieur à 15 jours : 0 point 	10 Points

...suite : METHODE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

N°	Intitulé du Critère	Définition	Notation
20	Nombre de clients (entreprises) durant les 3 dernières années (exclusivement dans l'objet de la consultation)	2 points par entreprise assurée avec un minimum de 500 adhérents, sans dépasser le maximum de 10 points	10 points
21	Le plus grand nombre d'adhérents réalisé avec un client durant les 3 dernières années	10 points si le nombre dépasse 500 et zéro dans le cas contraire	10 Points

22	Sponsoring	Manifestation scientifique et/ou culturelle et/ou sportive- nationales et/ou internationales - chaque année, organisée par le service contractant. Avec une contribution financière de plus de 100.000,00 DZD et avec signature de l'engagement y afférent	 10 Points
----	-------------------	---	---

L'offre technique ayant obtenu une note inférieure à 95 points, fixée par le cahier des charges sera écartée.

Critère N°01 : Références Professionnelles (**10 points**)

Les attestations doivent être enregistrées, signées en précisant la période d'assurances (les trois dernières années) et doivent portées le nombre d'adhérents assurés.

La note du Critère sera calculée comme suit :

- Le nombre des attestations de bonne exécution de projets d'assurance contractés avec des établissements universitaires et sociétés par action SPA assurés **supérieur ou égal à 10 établissements : (10 points)**
- Le nombre des attestations de bonne exécution de projets d'assurance contractés avec des établissements universitaires et SPA assurés **supérieur ou égal à 06 et inférieur à 10 établissements (5 points)**.
- Le nombre des attestations de bonne exécution de projets d'assurance contractés avec des établissements universitaires et SPA **assurés inférieur à 06 établissements (3 points)**.



**Critère N°02 : le Chiffre d'affaire moyens des trois dernières années le plus élevé cinq points
(05) Points**

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

$$Ni = \frac{\text{CHIFFRE D'AFFAIRE MOYEN considérée} \times 05 \text{ Pts}}{\text{CHIFFRE D'AFFAIRE MOYEN le plus élevé}}$$

Ni : Note de l'offre considérée.

Critère N°03 : Plafond global des indemnisations des garanties « actes médicaux » (05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

$$Ni = \frac{\text{Plafond global considérée} \times 05 \text{ Pts}}{\text{Plafond global le plus élevé}}$$

Ni : Note de l'offre considérée.

Critère N°04 : Limite indemnisations Plafond Imagerie médicale et actes exploratoires (05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

$$Ni = \frac{\text{Plafond global considérée} \times 05 \text{ Pts}}{\text{Plafond global le plus élevé}}$$

Ni : Note de l'offre considérée.

Critère N°05 : Plafond maternité(05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

$$Ni = \frac{\text{Plafond considérée} \times 05 \text{ Pts}}{\text{Plafond le plus élevé}}$$

Ni : Note de l'offre considérée.

Critère N°06 : Plafond dentaire et prothèse (05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

$$Ni = \frac{\text{Plafond considérée} \times 05 \text{ Pts}}{\text{Plafond le plus élevé}}$$

Ni : Note de l'offre considérée

Critère N°07 : Plafond Lunetterie (05) Points



La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

Plafond considérée x 05 Pts

$$Ni = \frac{\text{Plafond considérée}}{\text{Plafond le plus élevé}}$$

Ni : Note de l'offre considérée

Critère N°08: Plafond maladies redoutés (05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

Plafond considérée x 05 Pts

$$Ni = \frac{\text{Plafond considérée}}{\text{Plafond le plus élevé}}$$

Ni : Note de l'offre considérée

Critère N°09: Plafond Hospitalisation (05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

Plafond considérée x 05 Pts

$$Ni = \frac{\text{Plafond considérée}}{\text{Plafond le plus élevé}}$$

Ni : Note de l'offre considérée

Critère N°10: Limite indemnisations moyennes des Garanties complémentaires des actes médicaux et avantages sociaux (05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

Plafond considérée x 05 Pts

$$Ni = \frac{\text{Plafond considérée}}{\text{Plafond le plus élevé}}$$

Ni : Note de l'offre considérée

Critère N°11: Capital décès (05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

Capital décès considérée x 05 Pts

$$Ni = \frac{\text{Capital décès considérée}}{\text{Capital décès la plus élevée}}$$

Ni : Note de l'offre considérée



Critère N12 : Capital IAD (05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

Capital IAD considérée x 05 Pts

$$Ni = \frac{\text{Capital IAD la plus élevé}}{\text{Capital IAD considérée}}$$

Ni : Note de l'offre considérée

Critère N°13 : Capital IPP/IPT (05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

Capital IPP/IPT considérée x 05 Pts

$$Ni = \frac{\text{Capital IPP/IPT la plus élevé}}{\text{Capital IPP/IPT considérée}}$$

Ni : Note de l'offre considérée

Critère N°14 : Franchise IPP/IPT, Incapacité permanente partielle /totale (05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

Ni : = $10 \times \frac{\text{taux des franchises inférieur}}{\text{taux de l'offre proposée}}$

Ni : Note de l'offre considérée

Critère N°15 : Taux de Prise en charge des actes médicaux (05) Points

La note du Critère sera calculée suivant la formule ci-après :

Taux de Prise en charge des actes médicaux_ considérée x 05 Pts

$$Ni = \frac{\text{Taux de Prise en charge des actes médicaux le plus élevé}}{\text{Taux de Prise en charge des actes médicaux_ considérée}}$$

Ni : Note de l'offre considérée

Critère N°16 : réductions accordées aux cadres et personnels de l'université en assurance assistance voyage (10) Points

- **Recteurs, vices recteur, doyens, secrétaire générale de l'université,**
- **Enseignants ,**
- **Collaborateurs,**
- **Retraités ;**

- **Ascendants ; Conjoints et Descendants des Travailleurs**

- La note maximale est attribuée à la réduction la plus élevé, pour l'offre inférieure la note est calculée comme suit :

Ni : = $10 \times \frac{\text{l'offre proposée}}{\text{l'offre la plus élevé}}$

Ni : **Note de l'offre considérée**



Critère N°17 : réductions accordées aux cadres et personnels de l'université en assurance EMPRUNTEUR (Temporaire au décès) **(10 Points)**

- **Recteurs, vices recteur, doyens, secrétaire générale de l'université,**
- **Enseignants,**
- **Collaborateurs,**
- **Retraités ;**
- **Ascendants ; Conjoints et Descendants des Travailleurs**

- La note maximale est attribuée à la réduction la plus élevé, pour l'offre inférieure la note est calculée comme suit :

Ni : = $10 \times \frac{\text{l'offre proposée}}{\text{l'offre la plus élevé}}$

Ni : **Note de l'offre considérée**

Critère N°18: Prise en charge des actes médicaux par **(Tiers Payant) (10 points)**

Le soumissionnaire devra présenter un engagement de prise en charge des actes médicaux par les tiers payants (nombre de cliniques et cabinets médicaux conventionnés par le soumissionnaire, 2 points par établissement conventionné avec un max de 10 points)

Critère N°19: Délai de remboursement des garanties **(10 points).**

Le délai le plus court du soumissionnaire avec signature de l'engagement y afférent
Ce délai ne doit pas dépassé **15 JOURS** après formalisation du dossier.

- Délai le plus court (inférieur à 15 jours) 10 points
- Règle de trois pour les délais supérieurs au délai le plus court et strictement inférieur à 15 jours,
 - 15 jours : 2 points
 - Supérieur à 15 jours : 0 point.

Critère N°20 : Nombre de clients (entreprises) (10 points).

Le soumissionnaire devra présenter une liste des clients assurés (**exclusivement dans l'objet de la consultation**) signée par le contractant, une note de 2 points par entreprise assurée est accordée durant les trois dernières années avec un minimum de 500 adhérents, sans dépasser le maximum de 10 points.

Critère N°21 Le plus grand nombre d'adhérents réalisé avec un client durant les 3 dernières années (10 points).

Le soumissionnaire devra présenter une attestation de bonne exécution (**exclusivement dans l'objet de la consultation**) enregistrée et signée par le client et portant le nombre des adhérents assurés durant les trois dernières années.

Une note de 10 points est accordée si le nombre dépasse 500 et zéro dans le cas contraire.



Critère N°22: Sponsoring: (10 points)

Le soumissionnaire, participant à la consultation, s'engage à sponsoriser une(01) Manifestation scientifique et/ou culturelle et/ou sportive- nationales et/ou internationales - chaque année, organisée par le service contractant. Avec une contribution financière de **plus de 100. 000.00 DZD**

N.B Le soumissionnaire devra présenter un engagement daté et revêtu du cachet et de la signature.

METHODE D'EVALUATION DES OFFRES FIANCIERES :

Les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique ayant obtenu une note supérieure ou égale à **30 points** seront évaluées sur la base d'un seul critère (montant de la prime).

Note = 30 x le montant le moins disant/le montant des offres considérées.

EVALUATION DES OFFRES FINALE :

Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note cumulée (**note offre technique + note offre financière**) sera retenu. Son offre sera déclarée : **offre économique la plus avantageuse.**

En cas d'égalité, le contrat sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note technique la plus élevée.

ARTICLE 24 : CORRECTION DES ERREURS

Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier d'Appel d'Offres seront vérifiées par le service contractant pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

- a) Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres fera foi.
- b) Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire et le montant total obtenu, en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que le Maître de l'ouvrage n'estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire auquel cas le montant total cité fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant à la soumission, sera rectifié par le Service Contractant, conformément à la procédure décrite ci-dessus et avec le consentement du soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

ARTICLE 25 : CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE D'EXAMENS ET D'EVALUATIONS DES OFFRES

Aucune information relative après l'ouverture des plis ou relative à l'examen des offres, à l'évaluation, à la comparaison des offres et à l'attribution du Marché ne pourra être divulguée aux soumissionnaires.

Toute tentative effectuée par un soumissionnaire pour influencer le Service contractant au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des offres et dans sa décision relative à l'attribution du Marché conduira au rejet de l'offre de ce soumissionnaire.

ARTICLE 26 : DESISTEMENT

Lorsque l'attributaire du Marché se désiste avant la notification du Marché ou refuse d'accuser réception de la notification du Marché, le service contractant peut continuer l'évaluation des offres restantes, après avoir annulé l'attribution provisoire du Marché, dans le respect du principe du libre jeu de la concurrence, des exigences du choix de l'offre suivante la plus avantageuse et des dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant.

L'offre du soumissionnaire qui se désiste du Marché, est maintenue dans le classement des offres.



ARTICLE 27 : CAS DE L'INFRUCTUOSITE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE

En application des dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres propose au service contractant de déclarer l'infructuosité de l'Appel d'Offres lorsqu'aucune offre n'est réceptionnée ou lorsque, après avoir évalué les offres, aucune offre n'est déclarée conforme à l'objet du Marché et au contenu du cahier des charges, ou lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

ARTICLE 28 : PUBLICATION DE L'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application des dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant, un avis d'attribution provisoire du Marché publié obligatoirement dans, les quotidiens nationaux dans lesquels étaient publiés l'avis d'Appel d'Offres, en précisant le prix, les délais de réalisation et tous les éléments qui ont permis le choix de l'attributaire du Marché.

Ne sont communiqués dans l'avis d'attribution provisoire du Marché que les résultats de l'évaluation des offres Techniques et Financières de l'attributaire provisoire du Marché.

Pour les autres soumissionnaires, le service contractant est tenu d'inviter, dans le même affichage, ceux d'entre eux qui sont intéressés, de se rapprocher de ses structures, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du Marché à prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres Techniques et Financière.

ARTICLE 29 : MODALITÉS DE RE COURS

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du Marché ou son annulation, la déclaration d'infructuosité ou l'annulation de la procédure, dans le cadre d'un Appel d'Offre ou d'un gré à gré après consultation, peut introduire un recours, auprès de la commission des marchés compétente.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du Marché, dans la limite des seuils fixés aux dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant. Celle-ci donne un avis dans un délai de 15 jours, à compter de l'expiration du délai de dix (10) jours fixé ci-dessus qui sera notifié au service contractant et au requérant.

Dans le cas de la déclaration d'infructuosité et de l'annulation de la procédure de passation du Marché ou de l'annulation de son attribution provisoire, le service contractant doit informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, les soumissionnaires ou candidats de ses décisions, et inviter ceux d'entre eux qui souhaitent prendre connaissance de leurs motifs, à se rapprocher de ses services, au

plus tard trois (03) jours à compter de la date de réception de la lettre précitée pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Lorsque le service contractant relance la procédure, il doit préciser dans l'avis d'Appel d'Offres, selon le cas, s'il s'agit d'une relance suite à une annulation de la procédure ou suite à une déclaration de son anfractuosité. Le recours est introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre d'information des candidats ou soumissionnaires conformément dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant.

ARTICLE 30 : FINALISATION DES CONTRATS

Le soumissionnaire retenu s'engage à remettre au service contractant les contrats d'assurance au plus tard un mois après la réception des documents nécessaires.

Dans l'intervalle, le soumissionnaire retenu s'engage à remettre au service contractant une Note de Couverture comportant l'ensemble des garanties prévues au présent cahier de charge et ce, au plus tard dans les 48 heures qui suivent la notification d'attribution du marché et en tout état de cause, avant la prise d'effet de l'ensemble des contrats d'assurance.

ARTICLE 31 : Clause de principe

Toute clause insérée dans le présent dossier d'appel d'offres et qui serait contraire aux dispositions de la législation en vigueur, sera considérée comme nulle et de nul effet.

Article 32 : ACCEPTATION DES CLAUSES ET CONDITIONSS DU CAHIER DES CHARGES.

Le présent cahier des charges devra être inclus dans l'offre Technique et signé par le soumissionnaire, avec toutes les pages paraphées par ses soins.

Fait à :....., le:.....

Le soumissionnaire
« lu et approuvé » (cachet et signature)



II -CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES



CONTRAT PASSE APRES APPEL D'AVIS DE CONSULTATION

CONCLUE ENTRE :

ŒUVRES SOCIALES DE L'UNIVERSITE DR MOULAY TAHAR DE SAIDA

Dont le Siège est Sis : **WILAYA DE SAIDA**

Représentée par Monsieur :

....., (fonction)
....., ayant tous pouvoirs à l'effet de
signer le présent contrat, dénommé ci-dessous « **LE CLIENT** »

D'UNE PART,

Et

La Société

..... Dont le Siège
est Sis :

représentée par Monsieur :

....., (fonction)
....., ayant tous pouvoirs à l'effet de
signer le présent contrat, dénommé ci-dessous « **L'ASSUREUR** »,

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



ARTICLE 01 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles les deux parties s'engagent à exécuter le présent cahier des charges relatif au :

**Assurances Groupe, Prévoyance collective & santé
Par exercice sur la période 2025 -2026 -2027 , des ŒUVRES SOCIALE DE
L'UNIVERSITE DR MOULAY TAHAR DE SAIDA.**

conformément aux dispositions de l'article 34 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 et l'article 33 de la loi N°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marché public,

ARTICLE 02 : PROCEDURE DE PASSATION DU CONTRAT

Le présent contrat est passé après consultation en vertu des dispositions de 14 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portantes réglementations des marchés publics et des délégations de services public et de l'article 18 de la loi N°23 -12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics,

ARTICLE 03 : TEXTES ET REFERENCES APPLICABLES

Le présent contrat est régi par la législation et la réglementation en vigueur, notamment :

- Loi n° 04-08 du 14 Aout 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales ;
- La loi N° 06-01 du 20/02/2006 complétée, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption ;
- La loi N°08-09 du 28-02-2008 portant code procédure civil et administrative ;
- Déclaration de probité dont le cadre juridique de référence est la loi n° 06-236 du 07/10/2010, relative à la lutte contre la corruption.
- Décret N°05-468 fixant les modalités d'établissement de la facture, du bon de livraison et de la facture récapitulative,
- Décret présidentiel N°15-247 du 16-09-2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Ordonnance n°75-58 du 26/09/1975 portant code civil modifiée et complétée ;
- L'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code de commerce ;
- Ordonnance N° 03/03 du 19/07/2003 relative à la concurrence.

- Ordonnance N° 95/07 du 25/01/1995 modifiée complétée, relative aux assurances.
- Ordonnance N° 75-59 du 26/09/1975 modifiée et complétée portant code de commerce.
- Ordonnance N° 76-105 du 09/02/1976 portant code de timbre et d'enregistrement.
- Ordonnance N° 90-21 du 15/08/1990 relative à la comptabilité publique.
- Ordonnance N° 95-20 du 17/07/1995 relative à la cours des comptes.



ARTICLE 04 : PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces et documents contractuels constituant La présente Convention sont les suivants :

- Le Présent Cahier des Charges ;
- La lettre de soumission ;
- La déclaration à souscrire ;
- La déclaration de probité ;
- La lettre d'Engagement
- Le Bordereau des Prix unitaires (Tableau des Garanties et des Primes) ;
- Le Bordereau Récapitulatif des Prix (Tableau Récapitulatifs des Primes) ;

ARTICLE 05 : ETENDUE DE LA COUVERTURE D'ASSURANCES

L'ASSUREUR s'engage à couvrir aux conditions de garanties et des taux préférentiels, l'ensemble des risques inhérents à l'activité du **CLIENT** et ce, aux conditions de ses polices types.

ARTICLE 06 : CONFECTON DES CONTRATS

Le **CLIENT** s'engage à mettre à la disposition de **L'ASSUREUR** l'ensemble des informations et documents nécessaires à la confection des contrats d'assurances

ARTICLE 07 : CONDITIONS GENERALES.

L'ASSUREUR doit fournir pour chaque police d'assurance le recueil des conditions générales.

ARTICLE 08 : TAUX ET PRIMES

Les taux et primes sont ternies, non actualisables et non révisables pendant toute la durée du contrat sauf modification légale des droits et taxes.

ARTICLE 09 : REGLEMENT DES PRIMES

Le **CLIENT** s'acquittera des sommes dues à l'**ASSUREUR** dans le cadre du présent contrat conformément au délai de paiement accordé par ce dernier. Ce délai est arrêté d'un commun accord entre les parties.



ARTICLE 10 : CONVENTION CADRE

La relation entre l'**ASSUREUR** et le **CLIENT** est régie par Le présent contrat dont les dispositions s'imposent de fait à tous les contrats d'assurances et au niveau de toutes les agences de l'**ASSUREUR**.

ARTICLE 11 : EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans.

ARTICLE 12 : PRIX DU CONTRAT

Les prix fixés au titre de la présente convention sont ceux ressortis dans le Bordereau des Prix unitaires (Tableau des Garanties et des Primes) joints en annexe.

Les prix appliqués seront ceux du présent contrat.

ARTICLE 13 : LANGUE DU CONTRAT

Le présent Contrat est rédigé en langue arabe ou en langue française.

ARTICLE 14 : DROIT APPLICABLE

Le présent Contrat sera interprété conformément au Droit Algérien.

ARTICLE 15 : CAS DE FORCE MAJEURE.

Aucune des deux parties contractantes ne sera réputée avoir failli à ses obligations contractuelles dans la mesure où l'exécution de ses obligations est retardée par un cas de force majeure.

On entend par cas de force majeure, tout événement, imprévisible, irrésistible, insurmontable et indépendant de la volonté des deux parties, à charge pour la partie qui s'en prévaut d'en apporter la preuve, au plus tard huit (08) jours après sa survenance. La partie qui invoque le cas de force majeure devra adresser à l'autre partie une

notification par lettre recommandée ou tout autre moyen écrit qui devra faire état de toutes les informations circonstancielles utiles.

Si le cas de force majeure persiste au-delà d'un délai d'un (01) mois, le **CLIENT** peut faire procéder à la résiliation unilatérale de la Convention.



ARTICLE 16 : DOMICILIATION BANCAIRE

Pour l'assureur, cocontractant :

Nom de la banque.....

Adresse :.....

Numéro de compte :.....

NOTIFICATION DOMICILE

Toute notification envoyée à l'une des parties par l'autre, en application du présent marché, sera faite par écrit, aux adresses figurant ci-dessous :

ARTICLE 17 : RESILIATION

- Le présent Contrat peut être résilié dans le respect des dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant
- En cas d'inexécution du présent Marché par l'**ASSUREUR**, le co-contractant est mis en demeure, par le service contractant d'avoir à remplir ses engagements contractuels dans un délai déterminé.

Faute par le cocontractant de remédier dans le délai fixé à la carence, le contractant peut unilatéralement procéder à la résiliation du marché aux torts exclusif de l'assureur

La résiliation peut aussi se faire d'un commun accord des deux parties

ARTICLE 18 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend né après la mise en vigueur présent Marché, les parties doivent rechercher une solution à l'amiable. Pour cela, il sera fait application des dispositions de la Procédure de Passation des Marchés et des Commandes du Service Contractant.

Dans le cas où toute solution amiable s'avérerait impossible, le différend sera soumis à la compétence exclusive du tribunal territorialement compétent.

ARTICLE 19 : CLAUSE DE PRINCIPE

Toute clause insérée dans le présent Contrat et qui serait contraire aux dispositions de la législation et de la réglementation en vigueur, sera considérée comme nulle et de nul effet.

ARTICLE 20 : ELECTION DOMICILE DES PARTIES CONTRACTANTES

Pour l'exécution du présent Contrat, les parties contractantes élisent respectivement domicile aux adresses suivantes :

Pour le **CLIENT** :

ŒUVRES SOCIALE DE L'UNIVERSITE DR MOULAY TAHAR DE SAIDA



Pour l'**ASSUREUR** :

ARTICLE 21 : AVENANT

Le **CLIENT** peut recourir à la conclusion d'avenant au présent Marché signé par les deux parties contractantes si des modifications dans la mise en œuvre du présent Contrat interviennent par rapport aux prévisions initiales, en application des dispositions de la procédure de passation des marchés du **CLIENT**, notamment article 135 à 136 du décret présidentiel N°15-247 du 16-09-2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

ARTICLE 22 : ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

L'entrée en vigueur du présent Contrat est subordonnée aux conditions suivantes :

- Sa signature par les deux parties contractantes.
- Sa notification à l'**ASSUREUR**.

Fait à : , le :

Le soumissionnaire
« lu et approuvé » (cachet et signature)

ARTICLE 23 : NOTIFICATIONS

Toutes les notifications entre les deux parties, qui se rattachent au présent Contrat, doivent être signifiées par lettre recommandée avec accusé réception ou par remise, en mains propres, contre accusé de réception.

ARTICLE 24 : MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements des contrats respectifs pour chacune des polices souscrites, s'effectueront, trimestriellement ou en deux tranches négociables, par un virement bancaire, ils seront libellés au nom de l'agence de l'assureur.



ARTICLE 25 : MONTANT DE LA CONVENTION

Le montant total La présente Convention, en toutes taxes comprises, s'élève à la somme de :

En lettre :HT

En lettre :TTC

En chiffres :HT

En chiffres :TTC



III - CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Cahier des charges Assurance Groupe, Prévoyance collective & santé



1. DÉCÈS :

2. INVALIDITÉ ABSOLUE DEFINITIVE (I.A.D)

3. DECES ACCIDENTEL

4. IPP/IPT

5. MALADIES REDOUTEES

6. PERSONNES GARANTIES :

Ils bénéficient de l'assurance maladie, les personnes énumérées ci-après :

- L'assuré,
- Le conjoint de l'assuré, même lorsque celui-ci est salarié en complément des garanties accordées par ailleurs.
- Les enfants à la charge de l'assuré ou du conjoint au sens des allocations familiales, en complément des garanties accordées par ailleurs.
- Le père et la mère de l'assuré à charge exclusive de l'assuré et au sens de la sécurité sociale

7. NATURE DES GARANTIES :

1 : Consultations :

- **Consultations Médecin Généraliste :**
- **Consultations Médecin Spécialiste :**

2. Imagerie Médicale et Actes de spécialistes :

- **Radiographie standard :**

- **Échographie :**

- **Scanner/IRM**

- **Actes de spécialistes :**

3. Analyses médicales (B) :

4 : Hospitalisation : acte de chirurgie en clinique (y inclus les frais de séjours) :

5 Frais pharmaceutiques :

- **Vignettes Vertes :**
- **Vignettes blanches**



- **Les vignettes rouges :**

6 Dentaire / prothèses :

- **Chirurgies dentaires :**
- **Soins dentaires :**
- **Radiographie :**
- **Orthodontie :**
- **Prothèses Dentaires :**

7 Prothèses auditives et orthopédiques :

8- Maternité :

Les frais d'accouchement dans une clinique privée seront remboursés dans les limites de :

- **Accouchement sans complication :**
- **Accouchement avec complication (césarienne) :**
- **Échographie de grossesse :**
- **Frais de séjour en clinique :**

9 Cures thermales/ Sanatorium :

10 Lunetterie :

- **Verre double foyer/verre progressif/ Lentilles de contact (à but thérapeutique) :**
- **La monture**
- **Verres Ordinaires/anti reflets :**

11 Acte Médicaux de Pratique Courante :

- **Petite Chirurgie (PC):**
- **Actes Pratiqués par des infirmiers diplômés :**
- **Actes Pratiqués par un kinésithérapeute sur ordre de médecin (AMM):**

12 Sage-femme

- **Consultation :**
- **Visite à domicile :**
- **Visite de nuit et jours fériés :**

13 Rapatriement sanitaire en local vers le centre médical le plus proche par ambulance ou autre véhicule sanitaire

14. Rapatriement de dépouille en local : frais réels / max 3 transports par membres de famille



14. Orientation vers une clinique pour hospitalisation ou accouchement

15. Prise en charge de la visite d'un proche parent dans le cas d'une hospitalisation prolongée du bénéficiaire :

16. Avis médical en local et Deuxième avis médical à l'international :

17. Envoi de médicaments

18. TIERS PAYANT

19. Autre Prestations proposées

- **Assurance Assistance voyage à l'étranger**
- **Assurance Emprunteur (Temporaire au décès)**

➤ **REGLEMENT DES SINISTRES**

L'**ASSUREUR** s'engage à régler tout sinistre garanti dans un délai n'excédant pas 15 Jours à compter de la date de réception du dossier de réclamation complet et formalisé,

➤ **PARTICIPATION BENEFICIAIRE**

De convention expresse entre les parties, il est convenu que l'**ASSUREUR** consent au **CLIENT**, une participation bénéficiaire en fonction des rapports sinistres à primes obtenus.

➤ **FINALISATION DES CONTRATS**

L'**ASSUREUR** retenu s'engage à remettre au **CLIENT** les contrats d'assurance au plus tard un mois après la réception des documents nécessaires.

Dans l'intervalle, l'**ASSUREUR** s'engage à remettre au **CLIENT**, une note de couverture comportant l'ensemble des garanties prévues au présent cahier de charge et ce, au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent la notification d'attribution du marché et en tout état de cause, avant la prise d'effets de l'ensemble des contrats d'assurance.

IMPORTANT LE PRESENT CAHIER DES CHARGES DOIT ETRE RETOURNE DUMENT PARAPHE ET CACHETE.

Engagement (Critère N°11)
Réduction accordée Assurance
ASSISTANCE VOYAGE A L'ETRANGER



Après avoir pris connaissance des pièces constitutives et des critères d'évaluation des offres et en matière de Réduction accordée Assurance ASSISTANCE VOYAGE A L'ETRANGER nous la compagnie d'assurance :

1) Dénomination de la société ou raison sociale :

.....
.....

2) Adresse du siège social :

.....
.....

3) Forme juridique de la société :

.....
.....

4) Montant du capital social :

.....
.....

5) Numéro, date et lieu d'inscription au registre de commerce :

.....
.....

6) Numéro de l'identification fiscal :

.....
.....

7) Nom, prénom du signataire de l'engagement :

Qualité :date et lieu de naissance:

.....Nationalité :

Pour engager la société à l'occasion du marché public :

S'engage, sur la base de son offre, à accorder une réduction de :%

Destinée aux :

Recteurs, vices recteur, doyens, secrétaire générale de l'université,

Enseignants,

Collaborateurs,

Retraités,

Ascendants ; Conjoints et Descendants des Travailleurs.

A.....le.....

Le soumissionnaire

(Rempli , cacheté et signé)

Engagement (Critère N°12)
Réduction accordée Assurance
EMPRUNTEUR (Temporaire au décès)



Après avoir pris connaissance des pièces constitutives et des critères d'évaluation des offres et en matière de Réduction accordée Assurance EMPRUNTEUR (Temporaire au décès) nous la compagnie d'assurance :

8) Dénomination de la société ou raison sociale :

.....
.....

9) Adresse du siège social :

.....
.....

10) Forme juridique de la société :

.....
.....

11) Montant du capital social :

.....
.....

12) Numéro, date et lieu d'inscription au registre de commerce :

.....
.....

13) Numéro de l'identification fiscal :

.....
.....

14) Nom, prénom du signataire de l'engagement :.....

Qualité : date et lieu de naissance:

..... Nationalité :

Pour engager la société à l'occasion du marché public :

S'engage, sur la base de son offre, à accorder une réduction de : %

Destinée aux :

Recteurs, vices recteur, doyens, secrétaire générale de l'université,

Enseignants,

Collaborateurs,

Retraités,

Ascendants ; Conjointes et Descendants des Travailleurs.

A.....le.....

Le soumissionnaire

(Rempli , cacheté et signé)

Engagement (Critère N°13)
Prise en charge des actes médicaux par (Tiers Payant)



Après avoir pris connaissance des pièces constitutives et des critères d'évaluation des offres et en matière de Prise en charge des actes médicaux par (Tiers Payant) nous la compagnie d'assurance :

15) Dénomination de la société ou raison sociale :

.....
.....

16) Adresse du siège social :

.....
.....

17) Forme juridique de la société :

.....
.....

18) Montant du capital social :

.....
.....

19) Numéro, date et lieu d'inscription au registre de commerce :

.....
.....

20) Numéro de l'identification fiscal :

.....
.....

21) Nom, prénom du signataire de l'engagement :

Qualité :date et lieu de naissance:

.....Nationalité :

Pour engager la société à l'occasion du marché public :

S'engage, sur la base de son offre à la prise en charge des actes médicaux par les cliniques et cabinets (Tiers Payants) conventionnés par la compagnie soumissionnaire, ces tiers payants doivent être situés dans les régions les plus proches de la wilaya du contractant notamment, wilaya de Saida , Sidi bel Abbes , Mascara, Tiaret , Oran, Tlemcen.

A.....le.....

Le soumissionnaire

(Rempli , cacheté et signé)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Engagement (Critère N°14)

Délai de remboursement des dossiers

Garanties complémentaires des actes médicaux, ainsi que les actes médicaux qui ne sont pas pris en charge par les tiers payants conventionnés

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives et des critères d'évaluation des offres et en matière de délai du règlement des dossiers nous la compagnie d'assurance :

22) Dénomination de la société ou raison sociale :

.....
.....

23) Adresse du siège social :

.....
.....

24) Forme juridique de la société :

.....
.....

25) Montant du capital social :

.....
.....

26) Numéro, date et lieu d'inscription au registre de commerce :

.....
.....

27) Numéro de l'identification fiscal :

.....
.....

28) Nom, prénom du signataire de l'engagement :

Qualité : date et lieu de naissance:
..... Nationalité :

Pour engager la société à l'occasion du marché public :
S'engage, sur la base de son offre à régler les dossiers dans un délai de

A..... le.....

Le soumissionnaire

(Rempli, cacheté et signé)



Engagement (Critère N°15)

Sponsoring

Manifestation scientifique et/ou culturelle et/ou sportive- nationales et/ou internationales

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives et des critères d'évaluation des offres et en matière de sponsor évènement culturelle et ou sportif le soumissionnaire :

1 Dénomination de la société ou raison sociale :

.....
.....

2 Adresse du siège social :

.....
.....

3 Forme juridique de la société :

.....
.....

4 Montant du capital social :

.....
.....

5 Numéro, date et lieu d'inscription au registre de commerce :

.....
.....

6 Numéro de l'identification fiscal :

.....
.....

7 Nom, prénom du signataire de l'engagement :

Qualité : date et lieu de naissance:

..... Nationalité :

Pour engager la société à l'occasion du marché public :

S'engage, à sponsoriser une(01) Manifestation scientifique et/ou culturelle et/ou sportive- nationales et/ou internationales - chaque année, organisée par le service contractant. Avec une contribution financière de **plus de 100. 000.00 DZD**

A.....le.....

Le soumissionnaire

(Rempli , cacheté et signé)



IV- TABLEAUX DES GARANTIES ET DES PRIMES ASSURANCES GROUPE, PREVOYANCE COLLECTIVE ET SANTE



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère d'enseignement supérieur et la recherche scientifique
ŒUVRES SOCIALES Université dr MOULAY TAHAR DE SAIDA

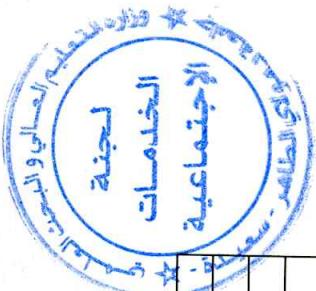
Tableau des valeurs assurées et offres
Lot unique Assurances Groupe, prévoyance collective et santé

Nombre Adhérent	600
Mode de présentation des offres	Le soumissionnaire devra présenter son offre en déterminant les limites de garanties, les options accordées, les franchises et les primes y afférentes par garantie
Intitulé de l'offre	Prime unitaire par adhérent
Assurances Groupe, prévoyance collective et santé	Prime totale HT
Réduction accordée Assurance assistance voyage	Prime totale TTC
Réduction accordée Assurance EMPRUNTEUR (Temporaire au décès	

NB :

Le contractant donnera l'importance en premier lieu dans son choix aux garanties maladies et soins annexes, ainsi qu'aux garanties complémentaires,
 En deuxième position, les garanties prévoyances (décès, Invalidité absolue et définitive « IAD »et incapacité permanente partielle/totale « IPP/IPT »

Fait à le
 Cachet et signature du soumissionnaire



	Décompte de la prime
Prime nette	
Coût de police	
TVA	
Droit de Timbre	
Prime à payer TTC	

La prime nette en lettre:

La prime TTC en lettre:

Nb : Le soumissionnaire devra joindre la police d'assurance en projet par offre avec le détail des garanties

Fait à le
Cachet et signature du soumissionnaire